

SUJET D'EXAMEN DE 1^{ère} SESSION Semestres 1-3-5

Année universitaire 2021 – 2022

Intitulé de l'épreuve : Atelier d'écriture (1E70)

Semestre : 1

Nom de l'enseignant : Laubry Jean-Louis

Licence : Modalités et durée de l'épreuve : épreuve écrite de deux heures

Document et/ou matériels autorisés : aucun document

P 1

Sujet

• Vous établirez un compte rendu recto-verso maximum d'un article paru dans une revue, compte rendu comportant les éléments suivants :

- **une introduction** indiquant le sujet, la source (auteur, revue, date...) et identifiant le sujet abordé ou la question posée ;
- **plusieurs parties avec intertitres** (titres de parties) : vous pouvez vous servir (ou non) des intertitres de la revue (en les transformant ou non), mais ils doivent être explicites et pertinents (pour quelqu'un qui lit votre compte rendu) ;
- **une conclusion** (reprenant l'idée principale, avec éventuellement un commentaire personnel).

• **Méthode conseillée :**

- 1) Une première vue globale : lecture de l'introduction, repérage des titres, conclusion
- 2) Une deuxième lecture précise et analytique soit en surlignant, soit en prenant des notes (mais seulement après chaque paragraphe ou "bloc" ou bien après chaque partie)
- 3) au brouillon sans rédiger, construction de la feuille de route, c'est-à-dire de la structure (plan) du compte rendu (parties avec leur titre et idée principale correspondant à chaque partie ou paragraphe)
- 4) rédaction au propre du compte rendu
- 5) **relecture pour les aspects formels** (grammaire, orthographe, style, construction des phrases)

Répartition des points

12 points sur 20 sont attribués au respect des normes orthographiques et syntaxiques.

8 points sur 20 sont attribués à la qualité du compte rendu sur le fond (synthèse des idées importantes comprises et présentées de manière organisée).

L'Atelier des CHERCHEURS

■ Pourquoi Alexandre II a aboli le servage p. 58 ■ Comment les marchands de Florence fraudaient le fisc p. 64
■ Le moine et les inondations de la Seine p. 66 ■ Nouveau regard sur la Jacquerie p. 72 ■ Dionysos : la beauté androgyne p. 78

Empire russe, 1861

Pourquoi Alexandre II a aboli le servage

En 1861 le tsar émancipait les 22 millions de serfs de l'Empire russe. Alors que l'esclavage était partout remis en cause, l'enjeu pour le régime, après sa défaite dans la guerre de Crimée, était de tenir son rang parmi les puissances impériales.

Par Michel Tissier



L'AUTEUR
Maître de conférences à l'université Rennes-II, Michel Tissier a publié *L'Empire russe en révolutions, du tsarisme à l'URSS* (Armand Colin, 2019). Son livre sur *l'abolition du servage en Russie* paraîtra aux éditions Vendémiaire.

En mars 1856 l'Empire russe, défait dans la guerre de Crimée, signait le traité de Paris. Succès diplomatique pour Napoléon III, cet acte mortifiait la puissance russe. Les Britanniques et les Français avaient obtenu cette victoire en apportant leur aide à l'Empire ottoman, adversaire méprisé des Russes. L'impressionnante domination stratégique que ceux-ci avaient forgée pendant des décennies, entre Europe et Asie, vacillait. Comment réparer cette humiliation ?

Ce n'est pas par un exploit militaire, mais par un acte civil, qu'Alexandre II reprend l'avantage

moralement. Le 19 février 1861, selon le calendrier julien en vigueur dans l'empire, il promulgue l'abolition du servage pour la masse immense – 22 millions de personnes, soit la moitié de la population de statut paysan – qui se trouvait au pouvoir des seigneurs (ou *pomechtchiki*), les nobles propriétaires de domaines fonciers.

En 1861 la propagande tsariste rencontre en Europe un écho positif. Les observateurs, intéressés depuis quelque temps par la réforme en préparation, n'en cachent pas les difficultés. Mais ils reconnaissent la détermination du souverain, soulignent l'ardeur de ses conseillers et ►►►

Décryptage

Le choc de la défaite lors de la guerre de Crimée, en 1856, aurait poussé la Russie à abolir le servage, institution jugée archaïque. Pour Michel Tissier, plus que l'argument économique, c'est la volonté de s'affirmer comme puissance « civilisatrice », en particulier face à l'Empire ottoman, qui a convaincu le tsar Alexandre II d'émanciper les serfs.

►►► vantent la sortie ordonnée et pacifique du système servile. Le contraste est alors entier avec la situation politique aux États-Unis, où débute la guerre de Sécession, guerre civile qui aboutira à l'abolition de l'esclavage en 1865.

La guerre de Crimée avait confronté le régime tsariste à ses propres contradictions. Face à ses rivaux, tenir son rang signifiait désormais civiliser les populations soumises – ou du moins le prétendre. Pour cela, il importait d'abolir toute forme de dépendance servile parmi les populations sous domination russe. Au même moment, la grande puissance abolitionniste qu'était le Royaume-Uni peinait à convaincre son allié ottoman d'agir contre l'esclavage. Ses pressions aboutirent en 1857 à la prohibition par l'empire de la traite des Africains, inégalement appliquée. Le trafic d'esclaves d'origine caucasienne déclina lentement. L'esclavage recula mais sans acte formel d'abolition, même lors de la révolution jeune turque de 1908.

Un asservissement comme un autre ?

Pour situer l'abolition du « servage russe » par rapport aux abolitions de l'esclavage au XIX^e siècle (1833 pour le Royaume-Uni, 1848 pour la France), encore faut-il exposer le lien entre les deux phénomènes. Peut-on assimiler à de l'« esclavage » la dépendance dans laquelle étaient tenus les individus et les communautés villageoises des domaines fonciers appartenant aux nobles de l'Empire russe ? L'historien américain Peter Kolchin avait proposé, dans les années 1980, une comparaison systématique avec le monde des esclaves africains-américains aux

Le tsar La décision d'Alexandre II doit être replacée dans le contexte abolitionniste européen car les contemporains assimilaient couramment le servage à l'esclavage.

MOT CLÉ

Servage

Le servage s'établit progressivement à partir du XVI^e siècle par la restriction de la mobilité des paysans. Les seigneurs peuvent disposer d'eux comme ils l'entendent. Au XIX^e siècle les autres paysans appartiennent pour la plupart à la catégorie des paysans d'État. Leurs conditions de vie ne sont pas forcément meilleures et leur mobilité est restreinte mais ils sont de statut libre et y tiennent.



ALEXANDRE II

États-Unis. En retour, en 1990, Michael Confino avait pointé les spécificités du servage russe¹.

Le « servage » est le nom français couramment utilisé (aucun terme ne lui correspond exactement en russe) pour désigner le régime socio-économique formé sur les terres de la monarchie moscovite à partir du XVI^e siècle, au détriment des populations de condition inférieure. La période d'instabilité politique et dynastique de la fin du XVI^e siècle (le « temps des troubles », 1598-1613) déboucha notamment sur une accentuation des contraintes pesant sur les masses rurales. Les charges de tous types, taxes ou obligations de service, tant à l'égard des maîtres des domaines qu'envers le souverain, amenèrent en particulier à limiter la mobilité des paysans.

L'idée d'asservissement traduit l'empêchement qui leur était fait de passer d'un domaine à un autre et la répression de leurs « fuites ». Puis, au début du XVIII^e siècle, Pierre le Grand unifia la condition des populations réputées non libres, plus ou moins contraintes (dans la société moscovite certaines étaient connues comme « esclaves », *kholopy*). Elles furent amalgamées sous le statut de « paysans » des domaines seigneuriaux. Les autres paysans relevaient de la couronne (les « paysans d'État »), des membres de la famille régnante ou de l'Église. Dans les domaines seigneuriaux, les maîtres exploitaient leurs serfs pour tous travaux agricoles ou autres. Ils prélevaient aussi sur eux ce qui devait revenir au souverain, dont la figure morale, sacrée même, légitimait l'ordre des choses.



Le repos du maître Un propriétaire noble et ses serfs, par Trutovsky (1853). Les seigneurs avaient des prérogatives de justice ordinaire sur leurs serfs. Ils pouvaient les vendre ou les déplacer d'un domaine à l'autre, ou s'en débarrasser en les envoyant à l'armée (le service durait vingt ans).

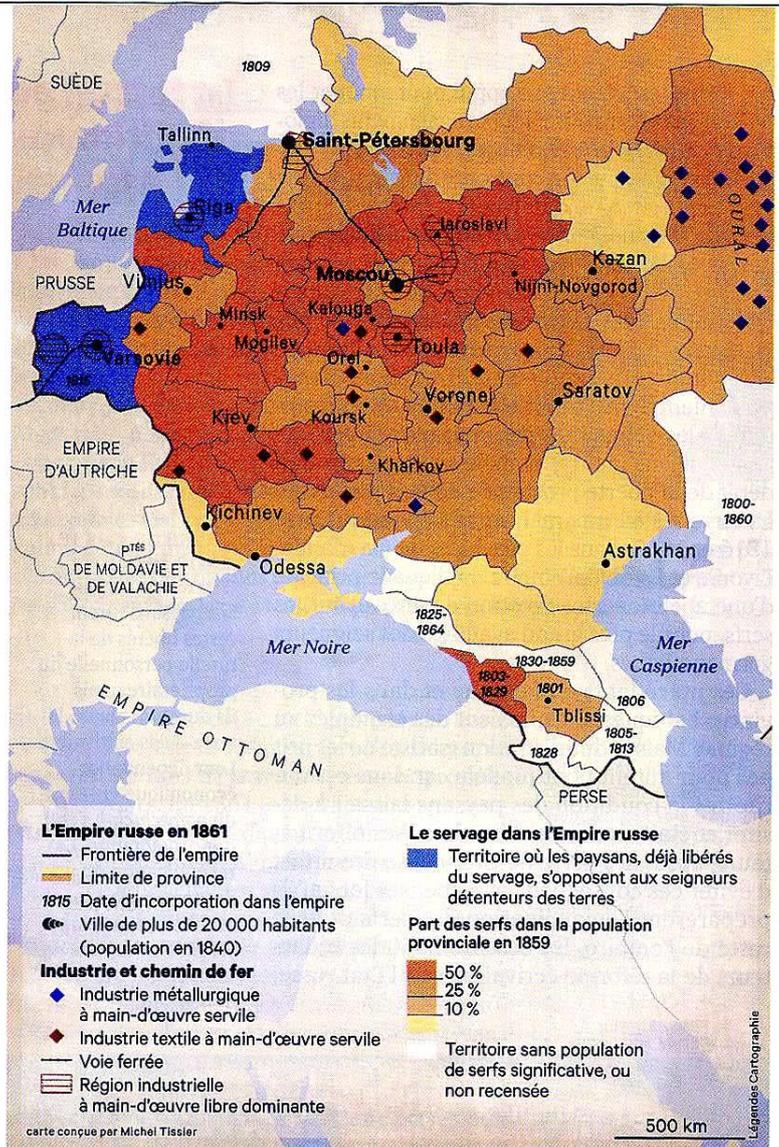
La vie villageoise n'en avait pas moins un fonctionnement communautaire propre. La communauté (*mir*) avait son assemblée, et des instances qui servaient d'intermédiaire avec les maîtres (ou avec leur appareil administratif pour les plus grands propriétaires). Certains villages géraient aussi collectivement la vie agraire, dans les régions centrales où les terres étaient redistribuées périodiquement entre familles. Ainsi la soumission des paysans à leurs seigneurs n'excluait pas d'importantes formes d'autonomie dans leur vie collective et dans leur organisation agraire. C'était la « civilisation paysanne » russe qui en formait le substrat, rien de moins, bien loin de l'économie esclavagiste des Amériques. La noblesse russe finit par s'assurer d'être le seul des ordres « libres » à pouvoir posséder des domaines peuplés, évinçant ses concurrents comme les marchands.

La soumission des paysans n'excluait pas d'importantes formes d'autonomie dans leur vie collective

Cependant cette noblesse, dans ses couches supérieures en particulier, n'avait de cesse de se comparer à l'élite des grandes sociétés européennes. Pierre le Grand avait ouvert le pays à leurs influences en même temps qu'il avait résolu d'en faire une puissance continentale, sous le nouveau nom d'« Empire russe ». Bientôt la remise en cause croissante, en Europe, des restes de la « féodalité », d'une part, et de l'esclavage pratiqué dans les colonies, d'autre part, rejailit sur la situation russe. A la fin du XVIII^e siècle, le fait d'assimiler le phénomène servile russe à l'esclavage était courant, et pas seulement chez les étrangers.

Que cette assimilation soit venue d'esprits critiques de l'ordre en place n'étonne pas. Le plus remarquable reste Alexandre Radichtchev, dont le *Voyage de Pétersbourg à Moscou* (1790) horrifia Catherine II, qui fit interdire le livre et arrêter, puis bannir, son auteur.

Pourtant l'impératrice avait elle-même, au début de son règne (1762-1796), convenu que le servage obérait ses prétentions à la « civilisation » dans le contexte européen. Catherine II s'inquiétait de ce que la condition des paysans seigneuriaux, qu'elle désignait elle aussi comme des esclaves, laissait penser de son empire. Elle n'en alléga pas pour autant la situation des serfs car elle se préoccupait avant tout de conserver le soutien de la noblesse. Sous son règne, l'empire agrandit encore l'espace concerné par les formes de servitude personnelle. Dans les anciennes terres polonaises incorporées, l'impératrice contribua à l'extension du servage en distribuant



Impérialisme russe et servage

A la veille de l'émancipation de 1861, les situations sont disparates : l'Empire russe englobe des régions où le servage a déjà été aboli (royaume de Pologne). Dans ses provinces baltes, il a appliqué le modèle prussien d'abolition de 1807 (sans dotation de terre aux paysans). Dans les territoires pris ou contestés aux Ottomans, le régime prétend défendre les paysans pour légitimer la conquête.

des domaines peuplés aux nobles qu'elle voulait récompenser ou gratifier.

La compétition impériale et les comparaisons qu'elle impliquait entre puissances rivales inversèrent ensuite la dynamique, en faisant intégrer à la politique russe la pression abolitionniste. Sous Alexandre I^{er} (1801-1825), l'Empire russe changea encore de statut géopolitique en Europe, à la faveur des « guerres françaises » et de son rôle ultime dans la lutte contre Napoléon. Alexandre fonda sur la charité chrétienne sa propre œuvre de « civilisation », qui attira l'attention des abolitionnistes britanniques. Après le congrès de Vienne, Thomas Clarkson et William Wilberforce ►►►

►►► recherchèrent son appui pour amener les puissances à concrétiser leurs engagements diplomatiques de 1815 à lutter contre la traite.

Surtout, l'empire fut confronté dans son propre espace aux effets de la Révolution française et à la diffusion des nouvelles conceptions de la liberté des personnes et de leur statut civil. Ainsi, lorsque l'empire hérita en 1815, en tant que « royaume de Pologne », du duché de Varsovie formé par Napoléon, il ne remit pas en cause l'abolition de la servitude personnelle de 1807. L'abolition napoléonienne présentait elle-même de fortes limites : les obligations des paysans à l'égard de leurs anciens maîtres demeuraient grandes, en dépit de la liberté proclamée de leur personne. La terre restait aux mains des seigneurs. Entre 1816 et 1819, dans les provinces de Courlande, Livonie et Estonie, l'empire appliqua le principe d'une abolition sans dotation de terres pour les serfs, pour le plus grand avantage des seigneurs germano-baltes.

Ces précédents en Pologne et dans les provinces baltiques fournissaient des exemples au régime. Mais l'administration tsariste ne les prit pas pour autant pour modèle car dans ces territoires la condition des paysans laissait à désirer et était source de désordres. Les réformateurs, après la guerre de Crimée, se firent fort d'éviter ces conséquences fâcheuses lorsqu'ils préparèrent l'émancipation des serfs pour le reste de l'empire. En octobre 1860 les rédacteurs de la réforme écrivaient que l'État russe,

La Russie mobilisa la rhétorique abolitionniste pour justifier sa conquête de l'Asie centrale dans les années 1870

Paysans russes dans les années 1890

Les paysans furent certes libérés de la tutelle personnelle du propriétaire, mais ils durent racheter la terre qu'ils cultivaient. Leur dépendance économique vis-à-vis du *pomechtchik* s'était donc maintenue. La revendication du partage des terres allait jouer un rôle moteur dans les révolutions de 1905 et 1917.

suffisamment averti des précédents internes et externes à l'empire, pouvait « embrasser d'emblée tout le chemin à parcourir ».

Mission « civilisatrice »

L'attitude des réformateurs s'appuyait aussi sur des expériences plus récentes, liées à l'expansion de leur empire dans la première moitié du XIX^e siècle au détriment de l'Empire ottoman et de la Perse, où les Russes rencontrèrent des formes de servitude plus ou moins proches des leurs. L'argument de la lutte contre l'esclavage fut ainsi utilisé pour légitimer la conquête russe. Des travaux récents² ont montré que le vice-roi Mikhaïl Vorontsov prétendait assumer une « mission de civilisation » en combattant la traite des esclaves au Caucase dans les années 1840. En Transcaucasie orientale l'asservissement des paysans par les beys était récent. Les autorités russes se préoccupaient d'y mettre fin, sans s'aliéner la loyauté des uns ou des autres. Les « fondements du droit d'un État éclairé » nécessitent un équilibre dans les « relations entre toutes les classes », lisait-on dans le journal semi-gouvernemental de Tbilissi *Kavkaz* (Caucase) en 1847. Dans la Géorgie chrétienne, le pouvoir impérial devait aussi compter avec la dépendance des paysans asservis à la noblesse.

Le même genre de discours avait accompagné l'action de Pavel Kisselev, chargé d'administrer les principautés danubiennes de Moldavie et de Valachie sous protectorat russe après le traité d'Andrinople de 1829 avec l'Empire ottoman. Dans une lettre de 1832 Kisselev se décrivait en unique défenseur des paysans roumains face aux boyards, les propriétaires terriens.

Même si les résultats ici et là avaient été en deçà des intentions, la Russie officielle se montrait donc sensible à la remise en cause des formes de servitude personnelle bien avant 1861. Mais elle en empêcha longtemps l'expression au cœur de l'empire. Après l'insurrection manquée des officiers dits « décembristes » en 1825, le nouvel empereur Nicolas I^{er} (1825-1855) ne renonça pas à réformer. Mais à condition que rien ne vienne entamer le régime autocratique. L'abolitionnisme russe n'exista qu'en exil. C'est depuis le Royaume-Uni ou la France que l'ancien administrateur Nicolaï Tourgueniev luttait contre le servage, en assimilant sa cause à celle des abolitionnistes occidentaux (cf. p. 63).

Du côté des paysans asservis, le rejet de l'ordre servile fut naguère analysé par l'historiographie soviétique comme un « mouvement paysan » au long cours. L'appellation est exagérée au regard d'actions localisées et disparates que le régime



parvenait à contenir. Mais la grande révolte menée par le cosaque Pougatchev entre 1773 et 1775, sous Catherine II, avait frappé les esprits. Partie des régions de l'Oural et de la Volga, elle avait donné lieu à de multiples violences de serfs contre des seigneurs. Les sources du XIX^e siècle attestent la crainte persistante des privilégiés, attentifs aux rumeurs qui circulaient parmi les serfs, d'une nouvelle grande révolte.

Cette peur servit longtemps à justifier la fermeté des souverains. Ils se posaient en garants des prérogatives des seigneurs, maîtres chez eux et sur leurs gens (sauf à sanctionner ceux dont les « abus » ternissaient l'honneur de la noblesse). Inversement, les critiques du servage (comme de l'esclavage dans d'autres contextes) mettaient en avant la menace d'une révolte généralisée. Et Alexandre II lui-même, juste après la signature du traité de Paris en 1856, en vint à justifier devant la noblesse de Moscou le besoin de réformer le servage, voire de l'abolir, par la crainte d'un renversement de l'ordre en place « par en bas », dans la violence.

Un goût amer

C'est ainsi que s'ouvrit la séquence de l'abolition du « servage russe », d'où Alexandre II sortit en « tsar libérateur ». La réforme aboutit à l'unification juridique de la paysannerie russe, effaçant la différence entre les serfs et les paysans déjà libres (les « paysans d'État » surtout). La propagande impériale s'imposait d'autant plus que les conditions de la réforme frustrèrent certaines attentes fondamentales des anciens serfs. L'immense majorité vivait, de façon plus ou moins essentielle, de l'agriculture. Pour eux la disposition des terres faisait partie de la liberté. Or le pouvoir maintint que les terres qu'ils travaillaient et dont dépendait leur subsistance étaient, en droit, la propriété des seigneurs. Les autorités organisèrent une gigantesque opération par laquelle les paysans purent racheter une partie des terres seigneuriales qu'ils cultivaient – rachat collectif par les communautés rurales dans les provinces centrales, rachat parfois individuel ailleurs.

L'opération devait s'étaler sur plusieurs décennies. Elle laissa un goût amer aux anciens serfs, qui se considéraient tenus de payer ce qui était à eux. Les premières contestations furent facilement réprimées ou surmontées par le régime. Sa vision d'une harmonie entre seigneurs et communautés de paysans « émancipés » masquait cependant mal leur antagonisme, renouvelé par les frustrations de la réforme et encouragé ensuite par de nombreux militants socialistes, dans des campagnes de plus en plus populaires.

Dans sa perspective impériale cependant, la Russie sortit d'abord renforcée de sa réforme intérieure. Le régime s'appuya sur l'expérience tout juste acquise pour maintenir sa domination sur les régions polonaises, si stratégiques et si délicates à tenir. Alors que les paysans du royaume

DANS LE TEXTE

« Des hors la loi du pays comme l'oncle Tom »

« Vous serez peut-être surprise, Madame, comme tant d'autres, de me voir appliquer indistinctement le mot esclavage à la Russie et aux États du sud de l'Amérique. La vérité est que, malgré toute la différence qui existe de fait entre le serf russe et l'esclave noir de l'Amérique, tous les deux sont hors la loi du pays [...]. J'ajouterai, Madame, pour votre édification en ce qui concerne la Russie dans cette question, qu'en lisant *La Case de l'oncle Tom*, j'ai été plus d'une fois tristement saisi par l'applicabilité des récits de Mme Stowe à ce que j'ai connu d'horreurs pareilles, non seulement par des récits, mais par des procès authentiques qui ont passé par mes mains au Conseil de l'empire. »

Nicolaï Tourgueniev, lettre à Maria Weston Chapman, datée du 30 octobre 1852.



de Pologne étaient déjà considérés comme libres de leur personne, ils restaient très contraints par leurs obligations de travail envers les propriétaires fonciers. En 1861 le régime tsariste tira argument de l'agitation dans ces campagnes pour mettre fin au travail obligatoire et ordonner le rachat de leurs charges par les paysans. Mais le soulèvement patriotique de janvier 1863 contre les politiques russes de conscription réduisit à néant cette opération : les paysans s'abstenaient de payer et saisissaient les terres. Alors les autorités s'appuyèrent sur les divisions entre paysans et propriétaires polonais, pour mieux punir ces derniers. Les paysans reçurent en droit les terres qu'ils exploitaient déjà et avaient prises aux nobles. Une pression fiscale accrue compensa l'abandon du rachat pour indemniser les seuls propriétaires restés loyaux. Du fait des calculs tactiques de l'empire, les paysans polonais se retrouvèrent tout de même mieux lotis que les anciens serfs d'autres provinces.

En outre la Russie mobilisa directement la rhétorique abolitionniste pour ses nouvelles entreprises coloniales. Elle justifia ainsi sa pénétration en Asie centrale dans les années 1870, à l'unisson de la propagande des puissances européennes pour leur colonisation de l'Afrique à la même époque. Et les milieux panslavistes invoquèrent la lutte contre la servitude pour légitimer les menées russes contre l'Empire ottoman dans les Balkans. Mais le bénéfice stratégique de l'abolition du servage dans la perspective impériale russe s'estompa au fil du temps.

Restait à solder les conséquences sociales et économiques de la réforme dans les campagnes, au cœur de l'empire. Au tournant du XX^e siècle, de nouveaux troubles rappelèrent le prix que les anciens serfs payaient pour racheter certaines terres, et leurs vœux sur celles qui leur échappaient encore. ■

Notes

1. P. Kolchin, *Unfree Labor. American Slavery and Russian Serfdom*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1987 ; M. Confino, « Servage russe, esclavage américain (note critique) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* n° 5, septembre-octobre 1990, pp. 1119-1141.
2. Cf. notamment L. Kurtynova-D'Herlughnan, *The Tsar's Abolitionists*, Leyde, Brill, 2010 ; M. Dean Farah, in W. Mulligan, M. Bric (dir.), *A Global History of Anti-Slavery Politics in the Nineteenth Century*, Londres, Palgrave Macmillan, 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- O. Grenouilleau**, *La Révolution abolitionniste*, Gallimard, 2017.
- D. Moon**, *The Abolition of Serfdom in Russia*, Londres, Routledge, 2001.
- A. Stanziani**, *Les Métamorphoses du travail contraint. Une histoire globale, XVIII^e-XX^e siècles*, Presses de Sciences Po, 2020.
- H. Suzuki (dir.)**, *Abolitions as a Global Experience*, Singapour, NUS Press, 2016.